

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS

Rapport 2014 sur la mise en œuvre de la Stratégie antimines de la Confédération suisse 2012-2015

Le présent rapport s'inscrit à la suite des rapports annuels précédents sur l'engagement de la Confédération dans le déminage humanitaire et constitue une actualisation, puisqu'il présente les activités menées en 2014.

La stratégie 2012-2015 de la Confédération en matière de déminage humanitaire fixe pour objectif à la Suisse de contribuer concrètement à l'avènement d'un monde libre de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre.

L'engagement de la Suisse se fonde sur plusieurs instruments du droit international, tels que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (Convention d'Ottawa, qui réunit 162 Etats parties²). la Convention sur les armes à sous-munitions (89 Etats parties³) et la Convention de l'ONU sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques (CCAC).

Ce sont le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) qui déploient l'action politique et opérationnelle de la Suisse dans ce domaine, en étroite liaison avec d'autres gouvernements, des organisations internationales, le CICR et la société civile.

1. Aperçu général

Grâce aux efforts de la communauté internationale, le nombre de victimes de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre n'a cessé de diminuer dans le monde. Il n'en convient pas moins d'apporter aux survivants l'aide médicale dont ils ont besoin et de soutenir les populations affectées dans leur développement socioéconomique. En effet, les zones concernées restent souvent inutilisables pendant des années, ce qui limite considérablement les moyens de subsistance de la population.

Durant l'année en revue, la Confédération a continué de soutenir des programmes destinés à décontaminer des zones dangereuses, afin de les rendre à nouveau exploitables par la population.4 Elle a également financé des projets qui informent les populations sur les dangers qu'elles encourent et évitent ainsi de nouvelles victimes.

Si l'utilisation des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions a été largement qualifiée d'inacceptable ces dernières années, il n'a pas encore été possible de faire admettre l'interdiction de ces armes à l'échelle mondiale. Des pays influents n'ont toujours pas adhéré aux instruments internationaux en la matière, et du matériel de ce type continue d'être utilisé par diverses parties dans des conflits, par exemple en Syrie et, plus récemment, en Ukraine.

La Confédération a consacré au cours de l'année en revue un total de 19.1 millions de francs à la mise en œuvre de sa stratégie en matière de déminage humanitaire. Environ la moitié

³ Etat au 1^{er} février 2015.

¹ Voir également la <u>Stratégie antimines 2012</u>-2015

² Etat au 1^{er} février 2015.

⁴ Des données sur la situation dans les différents pays et sur l'engagement dans le monde entier figurent sur le site www.the-monitor.org

de cette somme (8,71 millions de francs) a été allouée au Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG).

2. Objectifs et mise en œuvre de la stratégie antimines de la Confédération

La Suisse s'associe activement à la mise en œuvre des traités internationaux relatifs à ces armes. Cet effort s'inscrit dans sa tradition humanitaire et confère une visibilité accrue à son engagement au service de la sécurité humaine, de l'aide humanitaire, de la coopération au développement et de la promotion civile et militaire de la paix. Etat hôte de diverses organisations et conventions internationales, la Suisse a aussi intérêt à promouvoir Genève en tant que plateforme des grandes institutions travaillant sur le désarmement. En accueillant des organismes respectés dans le monde entier (tel le CIDHG) et les secrétariats des conventions relatives au désarmement conventionnel, Genève se place comme centre de compétence dans ce domaine, statut qu'elle consolide chaque fois qu'elle le peut.

Pour contribuer aussi efficacement que possible à l'éradication des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions et des restes explosifs de guerre dans le monde entier, la Suisse s'est fixée pour la période 2012-2015 **quatre objectifs stratégiques**, dont la réalisation s'appuie sur une étroite coordination entre le DFAE et le DDPS.

2.1. La Suisse contribue de façon proactive au renforcement, à la mise en œuvre et à l'application universelle des instruments juridiques internationaux qu'elle a ratifiés dans ce domaine, en particulier la Convention d'Ottawa, mais aussi la Convention sur l'interdiction ou la limitation d'emploi de certaines armes classiques (CCAC) et la Convention sur les armes à sous-munitions.

En 2014, la Suisse a à nouveau œuvré, sur le plan technique comme politique, pour faire interdire les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions. Ce faisant, elle veille en particulier à renforcer le cadre institutionnel et les textes du droit international qu'elle a ratifiés. Plus concrètement, la Suisse apporte à chaque reprise son soutien à la présidence des négociations, soutient les travaux du CIDHG destinés à traiter certaines thématiques ou s'attache à promouvoir les prestations des secrétariats de diverses conventions de sorte que les négociations reposent sur un large consensus international. Outre sa subvention au CIDHG et environ 0,53 million de francs qu'elle verse au secrétariat de la Convention d'Ottawa, elle a consacré environ 800 000 francs à cet effort politique, à l'appui à des réunions d'Etats parties et à des projets mondiaux de soutien aux conventions.

Lors de la conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, réunie en juin 2014 au Mozambique, la Suisse a en particulier participé à la formulation de décisions innovantes pour les cinq années à venir. Elle a notamment plaidé pour une universalisation accrue de la convention et le respect des exigences prévues par le texte. En même temps, la Suisse a toutefois exhorté les Etats à ne pas négliger les efforts internationaux, car des défis aussi nombreux que complexes les attendent. Force a été de constater, une fois de plus, que le problème des mines antipersonnel continuera d'occuper la communauté internationale pendant de nombreuses années. Cela est d'autant plus vrai que certains Etats auraient violé la convention et que le déminage ne progresse que lentement dans nombre de pays.

Dans le cadre de la Convention sur les armes à sous-munitions, la Suisse a poursuivi en 2014 ses travaux avec le Laos et la Bosnie et Herzégovine au sein du groupe de travail Déminage et réduction des risques. En collaboration avec des experts, ces travaux ont notamment permis de souligner l'importance d'une analyse et d'une collecte des données exhaustives et techniquement irréprochables. Ce faisant, la Suisse a déjà commencé à préparer activement la Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui se réunira en Croatie en septembre 2015.

Au niveau national, l'élimination du stock suisse d'armes à sous-munitions (« projectiles cargos ») suit son cours. Le délai de destruction prescrit par la loi est de huit ans.

Les activités politiques de la Suisse visent également le recours à des mines antipersonnel par des acteurs armés non étatiques. Conformément à ses principes humanitaires, la Suisse a continué à soutenir l'ONG Appel de Genève, qui pousse des groupes armés non étatiques de plusieurs pays (notamment la Syrie) à observer les normes établies par la Convention d'Ottawa. Depuis la création de l'Appel de Genève, 48 groupes non étatiques ont signé l'Acte d'engagement de cette ONG⁵, s'engageant ainsi à ne plus utiliser de mines antipersonnel et à déminer les zones dangereuses. En juin 2014, le groupe syrien Mouvement Hazzm a signé la déclaration.

Enfin, l'inauguration de la Maison de la Paix, le 3 octobre 2014 à Genève, constitue aussi une contribution de taille à l'ancrage institutionnel du déminage humanitaire. Grâce à cet établissement, qui reflète tout l'engagement de la Suisse au service de la politique de la paix, le CIDHG et le secrétariat (Implementation Support Unit, ISU) de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, de même que, dès l'été 2015, le secrétariat de la Convention sur les armes à sous-munitions, profiteront de possibilités supplémentaires de réseautage avec les deux autres centres genevois (Centre de politique de sécurité, GCSP, et Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, DCAF), ainsi qu'avec d'autres organisations et laboratoires d'idées à l'œuvre dans le domaine de la paix et de la sécurité.

2.2. La Suisse travaille à améliorer les conditions de vie des populations affectées par les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre.

Au cours de l'année sous revue, une douzaine de membres des forces armées suisses ont participé à des programmes de déminage de l'ONU, pour un coût de plus de 2,3 millions de francs. Ces missions ont surtout consisté à renforcer les capacités locales et à former du personnel au déminage ; elles ont aussi englobé la mise en place des structures de gestion et de direction.

Durant l'année écoulée, du personnel de milice et des militaires de carrière du Centre de compétence en déminage et élimination des munitions non explosées (Centre de compétence DEMUNEX) sont également intervenus en République démocratique du Congo, en Somalie, dans le Somaliland et le Pount, au Soudan du Sud et au Sahara occidental. Des personnes ont été détachées au siège de l'ONU à New York. Le personnel de milice a assuré des fonctions logistiques et financières, ainsi que dans les domaines de l'administration et de la gestion de l'information (IMSMA). Une experte civile du DFAE est par ailleurs détachée auprès de l'ONU à Genève. L'association entre un apport civil de compétences spécifiques et des savoirs fondamentaux composantes militaires de et d'expérience commandement est particulièrement féconde dans les missions de ce type.

Au sein du Partenariat pour la paix (PPP), l'armée suisse organise chaque année avec le CIDHG des formations internationales de perfectionnement en déminage humanitaire. Il s'agit notamment de former conjointement du personnel civil et militaire et des experts de la société civile aux normes internationales de déminage humanitaire, ou de les perfectionner dans ce domaine. Les deux cours proposés

-

⁵ www.genevacall.org

cette année ont affiché complet : près de 50 participants issus de 29 pays et organisations y ont pris part.

La Suisse a investi quelque 7,21 millions de francs suisses dans le soutien à des projets concrets de l'aide humanitaire, de la coopération au développement et de la promotion de la paix réalisés dans des pays prioritaires, en particulier dans les Etats et régions ci-après : Angola, Bosnie et Herzégovine, Burundi, Cambodge, Colombie, Gaza, Kosovo, République démocratique populaire lao (Laos), Libye, Mozambique, Myanmar, Philippines, Somalie et Somaliland, Sri Lanka, Soudan du Sud et Syrie.

L'appui de la Suisse va de l'aide ponctuelle (comme dans le cas des Philippines, où un dépôt d'armes et de munitions emporté par le typhon Haiyan menaçait la population regagnant ses foyers) à des engagements de longue durée et de grande ampleur, comme au Laos et au Cambodge, où la DDC intervient dans les zones du monde les plus contaminées par des sous-munitions et des restes explosifs de guerre.

Grand succès dans le Somaliland et le Pount

Au bout de plus de quinze ans, la Suisse a pu mettre un terme, fin janvier 2015, à son engagement en faveur de l'ONU dans le Somaliland et le Pount. Au fil des ans, l'envoi sur place de spécialistes de la gestion de l'information et des finances, ainsi que d'experts en explosifs, a permis d'appliquer avec succès les approches de promotion de l'autonomie et de l'ancrage local, aidant ainsi les autorités locales à développer leurs compétences. Dans chacune des deux provinces, la priorité a été accordée à la création d'un centre de déminage (*Mine Action Center*). Après le retrait des experts internationaux, ces deux centres sont à présent en mesure d'assumer en toute autonomie les tâches qui relèvent de l'élimination de munitions.



Un spécialiste du Centre de compétence de l'armée en déminage et élimination des munitions non explosées (DEMUNEX) forme des experts en explosifs somaliens.

L'appui de la Suisse a notamment été fourni sous la forme de deux formations organisées sur place et consacrées à l'élimination de munitions non explosées. Les cours ont été dispensés par des spécialistes du Centre de compétence de l'armée en déminage et élimination des munitions non explosées. Cette activité temporaire mais ciblée a permis de former 36 spécialistes locaux.

Grâce à un travail mené avec la patience requise, un premier objectif a pu être atteint : le développement de capacités locales et l'ancrage local des centres de déminage. Il incombe désormais à ces derniers de préserver et de transmettre les compétences acquises et de poursuivre durablement le travail commencé.

2.3. La Suisse renforce l'intégration du déminage humanitaire dans d'autres domaines d'action, et favorise les synergies entre ces domaines ; elle développe le suivi et les instruments d'évaluation qui permettront de mieux faire ressortir l'impact des activités.

La Suisse concentre son effort de lutte contre les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre sur les pays dans lesquels des synergies sont possibles avec l'aide humanitaire, la coopération au développement ou la promotion civile et militaire de la paix. Cela permet de susciter des complémentarités, par exemple avec des projets de développement rural ou des actions d'amélioration de la sécurité alimentaire et de protection de la population civile. Les objectifs de la stratégie antimines de la Confédération sont ainsi repris et étoffés dans d'autres stratégies thématiques ou géographiques.

La Suisse est parfaitement consciente que la communauté internationale, active dans ce domaine, doit relever deux grands défis : réaliser un suivi efficace des activités et évaluer les efforts accomplis dans le domaine du déminage humanitaire. La Suisse entretient de ce fait des échanges réguliers avec des partenaires internationaux comme l'ONU et la société civile, afin de créer avec eux des instruments efficaces et performants de suivi et d'évaluation des programmes antimines. Bien entendu, les projets antimines soutenus sont déjà soumis au suivi habituel ; mais de nouvelles questions spécifiques, parfois d'ordre méthodologique, ne cessent de se poser : comment, par exemple, adapter plus précisément encore les interventions à la réalité rencontrée, pour en tirer ensuite des enseignements ?

Dans la perspective de la révision de la stratégie de la Confédération en matière de déminage humanitaire et de l'élaboration de la stratégie applicable à la législature 2016-2019, il a été procédé à l'automne 2014 à une évaluation de la stratégie en vigueur actuellement. Les résultats de cette évaluation serviront à l'élaboration de la nouvelle stratégie.

2.4. La Suisse contribue de manière proactive à l'élaboration de nouveaux instruments, politiques et activités lorsque de nouveaux défis se présentent, compte tenu de ses intérêts nationaux.

La Suisse s'implique activement dans les débats actuels, que ce soit au niveau politique dans le cadre de la Convention ou au niveau opérationnel. Par l'importante subvention qu'elle verse au CIDHG, elle soutient les normes internationales applicables aux activités liées à ce domaine, notamment la recherche et le développement de nouvelles techniques et méthodes susceptibles d'accroître l'efficacité des projets et programmes. Cela vaut pour le déminage lui-même, mais aussi pour d'autres actions, comme l'aide aux victimes.

3. Bilan et conclusion

Durant l'année sous revue, de nouveaux progrès ont été accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs définis dans la stratégie antimines de la Confédération 2012-2015. L'orientation de la politique suisse en la matière et sa mise en œuvre opérationnelle ont fait leurs preuves. Il convient en particulier de relever les points ci-après :

- Par ses efforts politiques, la Suisse a contribué au succès de la troisième conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, réunie en juin 2014 au Mozambique. Elle s'est ainsi affirmée comme un partenaire engagé et fiable dans la lutte pour un monde débarrassé des mines. Elle constate toutefois avec une certaine inquiétude que le dynamisme s'essouffle et qu'une certaine lassitude apparaît dans le déminage humanitaire. La Suisse compte encore parmi les quelques Etats qui, récemment encore, avaient réussi à maintenir voire à accroître le niveau de leur contribution financière à ces efforts. En 2015, il importera de maintenir l'attention internationale sur ce problème, de lutter contre les tendances à la démobilisation politique et financière et de contribuer ainsi, d'une façon globale et efficace, à débarrasser le monde des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions et des autres restes explosifs de guerre.
- Par ses efforts politiques, la Suisse participe activement à l'application universelle des instruments du droit international. Les conflits qui ont récemment éclaté dans différents pays et régions montrent que beaucoup reste à faire dans ce domaine. Les efforts politiques de la Suisse contribuent à renforcer le cadre institutionnel et l'application pragmatique des obligations découlant des conventions. A ce titre, la Genève internationale, qui est le centre de compétence en matière de désarmement, continue à jouer un rôle central ; rôle qui a encore été renforcé par l'inauguration de la Maison de la Paix au cours de l'année sous revue.
- Le versement de contributions financières et l'envoi de spécialistes militaires et civils sur place ont permis de soutenir un grand nombre de projets et de programmes dans divers pays soigneusement sélectionnés. Ces efforts permettent de sensibiliser la population aux dangers, de décontaminer les zones à risques et d'aider les survivants. La fin de l'engagement de l'armée suisse au sein du programme de déminage de l'ONU dans le Somaliland et le Pount constitue un point positif. Les capacités locales ont en effet pu être développées. Grâce à elles, les centres antimines des deux provinces seront à même d'assumer leur tâche de manière autonome.
- Le soutien politique et financier que la Suisse accorde au Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) et les actions de formation et de perfectionnement qu'elle organise constituent des contributions notables aux efforts déployés pour rendre le déminage humanitaire plus prompt, moins cher, plus sûr et plus efficace.